

Communiqué de presse

Levallois-Perret, le 21 janvier 2016

Poursuite du droit d'alerte des élus du Comité Central d'Entreprise d'EDF SA sur la situation économique et sociale préoccupante de l'Entreprise

Les élus du CCE EDF SA, réunis en séance le 21 Janvier 2016, à Levallois-Perret, décident de poursuivre la procédure d'alerte, conformément à l'article L2323-50 du Code du travail et engagent une expertise économique, conformément aux dispositions de l'article L2325-35 du code du travail.

Ils considèrent que les décisions de Bruxelles, de l'Etat français mais aussi celles de la direction d'EDF, obèrent à court terme l'avenir de l'Entreprise.

En effet, sur les volets économique et industriel, les réponses apportées par la direction au droit d'alerte déposé le 10 décembre 2015, relèvent davantage de l'obligation diplomatique que de la démonstration chiffrée. Aucun élément ne permet ainsi aux représentants du personnel de réaliser une analyse objective et approfondie à partir des documents remis.

Par ailleurs, la direction confirme son intention de faire des Salariés, sa principale variable d'ajustement, en confirmant un vaste plan de réduction d'effectif, visant jusqu'à la suppression de 4 200 postes, dans les trois ans à venir et ce, sur la base de choix économiques et industriels très discutables. Au global, un train de mesures d'économies de 700 millions d'euros est proposé.

Ces dispositions sont parfaitement inconciliables avec les objectifs industriels et commerciaux affichés, notamment la rénovation du parc de production existant.

Les élus du CCE, représentants les Organisations Syndicales CGT, CFE-CGC, CFDT, FO dénoncent ce schéma qui ne peut mener l'Entreprise que dans une impasse industrielle, économique et sociale.

Ils appellent les salariés à s'opposer à toutes ces décisions contraires à leurs conditions de vie et de travail et à l'intégrité des outils de production.

Ils appellent les pouvoirs publics et les parlementaires à se saisir immédiatement du dossier EDF afin que les intérêts du pays et de nos concitoyens soient enfin pris en compte et de préserver le Service Public de l'électricité confié à EDF depuis 70 ans cette année.

[Contact presse](#)

Jean-Luc Magnaval 06 68 29 54 80
jean-luc.magnaval@edf.fr

